

Décret n° **2020-01**

Modifiant le décret n° 2019 - 910 du 15 mai 2019 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, le Secrétariat général du Gouvernement et les Ministères.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2019 - 910 du 15 mai 2019 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, le Secrétariat général du Gouvernement et les Ministères, modifié par le décret n° 2019 -1799 du 28 octobre 2019 ;

Vu le décret n° 2019 - 1819 du 02 novembre 2019 fixant la composition du Gouvernement,

DECRETE :

Article premier : L'article premier du décret n° 2019 - 910 du 15 mai 2019 susvisé, est modifié ainsi qu'il suit :

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

6° Secrétariat général de la Présidence de la République et services rattachés :

Ajouter :

- Bureau de l'Information Gouvernementale,
- Bureau de Suivi et de Coordination.

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

2° Services rattachés :

Supprimer :

- Bureau de l'Information Gouvernementale,
- Bureau de Suivi et de Coordination.

Le reste sans changement.

Article 2 : Le Ministre d'Etat, Secrétaire général de la Présidence de la République et le Ministre, Secrétaire général du Gouvernement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

02 janvier 2020

Fait à Dakar, le


Macky SALL